

AVIS

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 18 HEURES
HOTEL DE VILLE – SALLE DU CONSEIL

L'ordre du jour est le suivant :

Séance du 7 novembre 2019 : approbation du compte-rendu

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Mise à disposition de la plate-forme Cedralis de gestion des événements majeurs : renouvellement de la convention
- 2) Installation d'équipements de télécommunications (génie civil et implantation de fourreaux) sur le domaine public de la commune : convention d'occupation du domaine public communal
- 3) Installation d'équipements de télécommunications (armoires PM) sur le domaine public de la commune : conventions d'occupation du domaine public communal

FINANCES

- 4) Dépenses d'investissement 2020 : autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2020
- 5) Budget commune : décision modificative n°3
- 6) Réalisation de 6 logements locatifs sociaux par la SA d'HLM POLYGONE : garantie d'emprunt communale
- 7) Garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la société d'HLM Interrégionale POLYGONE : rallongement
- 8) Occupation du domaine public communal : redevance 2018 et 2019 d'ENEDIS
- 9) Déplacement dans le cadre du Jumelage Marvejols-Cockermouth en octobre 2018 : achat d'une ruche en paille

RESSOURCES HUMAINES

- 10) Création de postes : modification tableau des effectifs
- 11) Règlement Gestion du Temps de Travail : avenant
- 12) Entretien des locaux de la Médiathèque : convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté des Communes du Gévaudan
- 13) Heures supplémentaires des agents suite au déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde : mise en paiement
- 14) Régime indemnitaire d'un agent : suppression
- 15) Prime de fin d'année : régularisation

TRAVAUX

- 16) Opération d'aménagement du Boulevard de Jabrun : signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande et d'une convention de remboursement des dépenses de prestations intellectuelles avec la Communauté de Communes du Gévaudan

PATRIMOINE COMMUNAL

- 17) Baux des locaux de cardiologie et de radiologie de la Maison des Spécialistes : modification des titulaires de baux

Le Maire


Marcel MERLE